

## COMMISSION FEDERALE D'APPEL

### Publication des extraits de décisions

---

### Audience du 6 septembre 2017

#### Composition de la Commission fédérale d'appel :

- Monsieur Nicolas LIGNEUL, président de la commission, rapporteur et secrétaire de séance
- Monsieur Patrick OLIVIER, membre de la commission
- Monsieur Marc PAPILION, membre de la commission
- Monsieur Stéphane ROUSSELIN, membre de la commission

#### En présence de :

- Madame Prune ROCIPON, directrice juridique de la FFHG

#### **Club A (retard dans l'envoi de l'ensemble des éléments attendus par la CNSCG au 15 février 2017 et retard dans l'envoi du dossier financier complet au 22 juin)**

La Commission fédérale d'appel de la Fédération française de hockey sur glace s'est réunie le 6 septembre 2017 à la suite de l'appel formé par le club A contre deux décisions de la Commission nationale de suivi et de contrôle de gestion (CNSCG) prononcées à son encontre le 13 juillet 2017 et sanctionnant le club d'une pénalité financière de 8500€ pour retard dans l'envoi de l'ensemble des éléments attendus par la CNSCG au 15 février 2017 et d'une pénalité financière de 1800€ pour retard dans l'envoi du dossier financier complet au 22 juin.

#### LA COMMISSION FEDERALE D'APPEL A DELIBERE ET DECIDE :

- Article 1<sup>er</sup> : les pénalités financières de 8 500€ et 1 800€ prononcées par la CNSCG le 13 juillet 2017 à l'encontre du club A sont confirmées.

\*\*\*\*\*